

## DOSSIER D'INSCRIPTION ÉTUDIANTS

### ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022

#### DATE DE REMISE DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

▶ **Du mercredi 23 au vendredi 25 juin 2021** POUR LES FUTURS ÉTUDIANTS EN 2ÈME ANNÉE (dépôt des dossiers au secrétariat ou envoi postal)

▶ **Du mercredi 7 au vendredi 9 juillet 2021** POUR LES FUTURS ÉTUDIANTS EN 1ÈRE ANNÉE DE BTS

▶ **Le mercredi 7 juillet 2021** POUR LES FUTURS ÉTUDIANTS EN 1ÈRE ANNÉE DE CPGE 1 :

*10h salle A-05 : réunion des futurs étudiants par l'équipe pédagogique (présence recommandée), suivie de l'inscription*

**POUR TOUT DOSSIER INCOMPLET L'INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDÉE**

#### FICHES À RENSEIGNER :

- Fiche d'inscription
- Fiche de renseignements
- Fiche de renseignements médicaux
- Fiche de renseignements intendance
- Fiche d'internat le cas échéant
- L'autorisation parentale relative à l'utilisation d'images / règlement intérieur

#### DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- La photocopie d'une pièce d'identité
- La photocopie du relevé de notes du Baccalauréat session 2021 (pour les nouveaux Bacheliers)
- La confirmation d'admission de parcoursup (pour les nouveaux Bacheliers)
- La photocopie du livret de famille (toute la famille).
- La photocopie d'un justificatif de domicile.
- Une photo d'identité
- Attestation d'assurance scolaire 2021/2022
- Les documents demandés sur la fiche 4 « renseignements intendance »
- Pour les élèves boursiers : joindre la notification d'attribution de bourse 2021/2022



FICHE SECRÉTARIAT IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE. MERCI DE RENSEIGNER AVEC PRÉCISION EN LETTRES MAJUSCULES LES INFORMATIONS DEMANDÉES NOTAMMENT L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE DES PARENTS.

**Identité de l'élève**

NOM :	PRÉNOMS :	
<hr/>		
NÉ(E) LE :	À :	CODE DPT FRANCE: PAYS :
<hr/>		
NATIONALITÉ :	SEXE : (M OU F) :	
<hr/>		
SCOLARITÉ 2018/2019 :		
CLASSE :	ÉTABLISSEMENT :	COMMUNE :

**Responsable légal 1**

NOM :	PRÉNOM :	
<hr/>		
ADRESSE :	Commune : CODE POSTAL :	
<hr/>		
☎ DOMICILE :	☎ TRAVAIL :	☎ PORTABLE :
<hr/>		
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :	@	
<hr/>		
NBRE D'ENFANTS À CHARGE :	NBRE D'ENFANTS SCOLARISÉS EN CLG OU LYCÉE :	
<hr/>		
PROFESSION :		

**Responsable légal 2**

NOM :	PRÉNOM :	
<hr/>		
ADRESSE :	Commune CODE POSTAL	
<hr/>		
☎ DOMICILE :	☎ TRAVAIL :	☎ PORTABLE :
<hr/>		
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :	@	
<hr/>		
Profession :		

**Autre responsable ou personne à contacter**

NOM :	PRÉNOM :	
<hr/>		
ADRESSE :	Commune CODE POSTAL	
<hr/>		
☎ DOMICILE :	☎ TRAVAIL :	☎ PORTABLE :
<hr/>		
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :	@	
<hr/>		
Profession :		

Photo obligatoire  
Ne pas coller,  
utiliser un  
trombone

**FICHE N°2 : RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONFIDENTIELS**

*Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.*

***NB : CETTE FICHE EST À COMPLÉTER SI VOTRE ENFANT EST :***

- *atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire ;*
- *susceptible de prendre un traitement d'urgence ;*
- *atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.*

**A REMETTRE SOUS ENVELOPPE CACHETÉE À L'ATTENTION DE L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE**

NOM : ..... .PRENOM : ..... CLASSE : .....

ADRESSE : .....

.....

TEL : ..... TEL MOBILE : .....

*Maladie dont souffre votre enfant :*

*Traitement :*

*Médecin prescripteur :*

*Observations particulières :*

Selon les renseignements précisés, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, (circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période).

**Vu et pris connaissance,**

*Le représentant légal*

*Date*

*Signature*

## Autorisation parentale liée au droit à l'image

En vertu de l'article 9 du Code Civil, aucune image (photo/vidéo) d'élève ou de personne reconnaissable ne pourra être publiée sans l'autorisation écrite du responsable légal exerçant l'autorité parentale.

En cours d'année, afin de valoriser des travaux ou des actions à but pédagogique, les élèves et les enseignants pourront être filmés ou photographiés.

Sous réserve de votre accord, ces documents audiovisuels pourront être utilisés pour une diffusion sur le site de l'établissement <http://www.francoiscouperin.fr> ou dans toute publication avec l'accord de l'établissement. Ces publications ou diffusions seront strictement à but informatif et non commercial.

Madame, Monsieur (1) ..... responsable légal(e) de l'élève

..... en classe de ..... autorise la publication

des photos/vidéos de mon enfant prises dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Cette autorisation pourra être à tout moment annulée par simple demande écrite de ma part.

Fait à ..... le .....

Signatures des deux responsables obligatoires (*précédée de la mention « Lu et approuvé »*)

*Père*

*Mère*

*Tuteur*

---

## Règlement intérieur

Je soussigné(e) Madame, Monsieur .....  
.....

responsable légal(e) de l'élève.....en classe de .....

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur établi pour l'année scolaire 2021-2022 publié sur le site de l'établissement : <http://www.francoiscouperin.fr>

Fait à ..... le .....

Signatures :

*Père*

*Mère*

*Tuteur*

*Élève*

**Fiche N°3 : Renseignements intendance**

**2021-2022**

**A rendre obligatoirement**

**NOM :**

**PRENOMS :**

**CLASSE :**

La fiche intendance est à renseigner afin qu'une CARTE D'ACCES AU LYCEE soit établie, elle permet également d'accéder à la restauration scolaire.

Documents obligatoires à fournir :

1. Une **photographie d'identité** avec nom et prénom au dos à agraffer au présent document ;
2. Un **relevé d'identité bancaire (RIB)** au nom du responsable financier de l'élève (pour d'éventuels remboursements : voyages ou sorties annulés, solde de cantine à restituer en cas de départ en cours d'année scolaire) ;
3. Pour les élèves susceptibles de déjeuner au restaurant scolaire, un **chèque de 40 €**, à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée François-Couperin (nom et prénom de l'élève au dos du chèque) ;
4. L'**attestation de restauration scolaire** (cf. documents « Equitables »)

**FOURNIR UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE A AGRAFER CI-DESSOUS**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OBLIGATOIRE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OBLIGATOIRE

# RESTAURANT SCOLAIRE

## Lycée Francois Couperin – 2021-2022

Tous les usagers doivent être munis de leur carte de restauration scolaire. Elle est remise à chaque nouvel élève en début d'année scolaire. Elle permet également l'accès au lycée. Tout renouvellement sera facturé 5 €.

- Les lycéens et étudiants déjeunent au TICKET, entre 1.54 € et 4.09 € par repas, en fonction du quotient familial indiqué sur l'attestation de restauration scolaire reçue de la CAF. **Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué.**
- Les internes sont au FORFAIT.

### **LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE.**

ATTENTION, SI LA CARTE N'EST PAS APPROVISIONNÉE LA RÉSERVATION NE POURRA PAS SE FAIRE.

Le restaurant scolaire du Lycée est **OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 11H30 A 13H30.**

Il est équipé d'un système de gestion informatisée des repas avec contrôle d'accès.

## **MODALITÉS DE RÉSERVATION DES REPAS**

### **OU RÉSERVER ?**

**Sur internet** : sur le site du lycée, en haut, à gauche, icône TurboSelf.

Se munir de votre identifiant reçu par mail (adresse mail valable indispensable, donnée lors de l'inscription)

**Sur les bornes** réparties dans le lycée (bâtiments J et S), avec votre carte.

### **QUAND RÉSERVER ?**

**Au plus tard la veille avant 10h30.**

Possibilité de réserver au mois, à la semaine sur Internet et sur les bornes.

### **COMMENT ANNULER UNE RÉSERVATION ?**

Au plus tard jusqu'à 10h30 le jour concerné via les mêmes modalités que celles de la réservation.

### **RÉSERVER C'EST MANGER :**

La réservation permet l'ajustement des quantités commandées à la société de restauration.

Toute réservation effectuée donne donc lieu à facturation du repas.

Par dérogation à cette règle, il ne sera pas décompté de repas si le convive présente un certificat médical justifiant son absence.

Aucun autre cas ne peut être pris en compte.

### **VOUS POUVEZ RECHARGER VOTRE COMPTE :**

- Par chèque libellé à l'ordre de L'Agent Comptable du Lycée Couperin, à déposer au service comptable du lycée ;
- En espèces directement auprès du Service Comptable du Lycée ;
- En ligne, paiement en sécurisé, avec votre identifiant :

### **La procédure à suivre est la suivante:**

- Rendez-vous sur le site du lycée : cliquez en haut à gauche de la page d'accueil « Paiement en ligne Restauration scolaire »
  - Saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe communiqués par mail
  - Suivre les instructions proposées à l'écran

*Si vous ne possédez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe :*

*- Cliquer sur « Demande de création de compte »*

*- Saisir les 5 derniers chiffres indiqués sur le dessus de votre badge d'accès au self : Carte N° 1406-0XXXX*

*- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vos identifiant et mot de passe vous seront adressés sous 48 H*

*A réception, suivre la procédure classique indiquée ci-dessus*



A noter :

Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8 heures, suite à la synchronisation quotidienne des modules.



# LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

## MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources

### QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

### COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Vous transmettez au lycée l'**attestation de restauration scolaire** (voir la démarche dans la rubrique « Comment se procurer l'attestation de restauration scolaire à remettre au lycée ? »). L'attestation est **valable pour l'année scolaire**.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.



## COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **1,54 € et 4,09 €** au ticket et entre **1,24 € et 3,79 €** pour un forfait annuel.
- La **Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 86 %).
- Ci-dessous le **prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	A ≤ 183 €	1,54 €	1,24 €	de 83 % à 86 %
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	B ≤ 353 €	1,74 €	1,44 €	de 81 % à 84 %
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	C ≤ 518 €	1,94 €	1,64 €	de 78 % à 82 %
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	D ≤ 689 €	2,15 €	1,85 €	de 76 % à 79 %
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	E ≤ 874 €	2,35 €	2,05 €	de 74 % à 77 %
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	F ≤ 1 078 €	2,56 €	2,26 €	de 72 % à 75 %
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	G ≤ 1 333 €	2,76 €	2,46 €	de 69 % à 73 %
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	H ≤ 1 689 €	3,07 €	2,77 €	de 66 % à 69 %
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	I ≤ 2 388 €	3,58 €	3,28 €	de 60 % à 64 %
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €	J > 2 388 €	4,09 €	3,79 €	de 55 % à 58 %

\* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.




\*\* Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

## COMMENT SE PROCURER L'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE À REMETTRE AU LYCÉE ?

### Vous êtes allocataire Caf :

Vous avez reçu un courrier Région/Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial soit :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)) 
- sur le site de la Caf [www.caf.fr](http://www.caf.fr) > rubrique Mon compte 
- via l'application smartphone Caf. 

### Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une **calculette** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire : [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

- Attention : à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,09 € pour le ticket ou 3,79 € pour le forfait.

#### Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables  
0 800 075 065 

Disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00  
(de mi-mai à début juillet et de fin août à fin septembre)  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

#### Plus d'informations ?



[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

<b>FICHE D'INSCRIPTION À L'INTERNAT</b>	
NOM : .....	Photo
Prénom : .....	
Classe : .....	
<b>Responsable légal</b>	
Nom et Prénom : .....	
Adresse du responsable légal : .....	
.....	
☎ Domicile : .....	☎ Travail : .....
@ Mail : .....	

**Le montant du forfait est calculé en fonction du tarif indiqué sur l'attestation de restauration scolaire**

### CHOIX DU MODE DE RÈGLEMENT

Je ..... réglerai  
(nom et prénom du responsable financier)

Cocher la case correspondant à votre choix.

- Dès réception de la facture, en début de trimestre, en espèces ou par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée François-Couperin ou en ligne via le lien sur [francoiscouperin.fr](http://francoiscouperin.fr).
- Par prélèvement automatique mensuel. Le mandat de prélèvement SEPA personnel vous sera adressé dès votre inscription définitive à la demi-pension. Il est indispensable de le retourner rempli et signé pour mettre en place le paiement par prélèvement automatique.

<b><u>Date et signature :</u></b>

**Quel que soit votre choix, vous devez joindre :**

- Un RIB pour un éventuel remboursement.
- Une photo, si l'élève est nouveau dans l'établissement, pour sa carte magnétique permettant l'accès au self.
- L'attestation de restauration scolaire.

Lors de son inscription au service de restauration, chaque élève reçoit gratuitement une carte magnétique pour la durée de sa scolarité au Lycée François Couperin. En cas de perte ou de destruction, son remplacement est facturé 5.00 €.

**La réservation des repas aux bornes situées dans les bâtiments S et J est obligatoire.**